



PLACE DU 6 FEVRIER

68740 HIRTZFELDEN

Tel : 03.89.83.81.11

@ : momes.hirtz@free.fr

Lez' ARTS en folie

Du 23 avril au 04 mai 2018



Lundi 23 avril 2018

Matin : Crée tes accessoires et défile comme une star

Après-midi : Fabrique ta sacoche ou ton sac (grands)

Viens faire ton bracelet (petits)



Mardi 24 avril 2018

Matin : Danse au pays des couleurs (petits)

Découvre la salsa (grands)

Après-midi : Air song

Prépare ton goûter pep's (grands)



Mercredi 25 avril 2018

Matin : Roman photo du péri

Après-midi : Tableau fruité



Jeudi 26 avril 2018



Matin : Lapin brioché / La course au chocolat

Après-midi : Grand jeu thème cuisine



Vendredi 27 avril 2018

Matin : Concours de Kapla (grands et petits)

Ecris ton nom à la façon Mondrian (grands)

Après-midi : Sculpture en chocolat

Parcours sportif pour tous





Lundi 30 avril 2018

Matin : Mini scène de théâtre

Après-midi : Fabrique ta marionnette



Mercredi 02 mai 2018

Matin : L'éléphant des couleurs

Après-midi : Les ombres en folie



Jeudi 03 mai 2018

Matin : Song painting (grands)

Viens à l'école des fans

Après-midi : L'art aborigène (grands)

Les percussions corporelles (petits)



Vendredi 04 mai 2018

SORTIE :

Une journée au cirque ...



Un minimum de 35 enfants sera requis pour maintenir cette activité

TARIFS 2017/2018

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Vacances Journée avec le repas	13,75 €	15,75 €	17,75 €
Vacances Journée de sortie cirque	16,75 €	18,75 €	20,75 €



RM = Revenu Fiscal Imposable de l'année précédente (divisé par 12)

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille de 1 enfant	RM < 2900 €	2901 € < RM < 3600 €	RM > 3601 €
Famille de 2 enfants dont 1 fréquente la structure	RM < 3500 €	3501 € < RM < 4300 €	RM > 4301 €
Famille de 2 enfants et plus OU avec 2 enfants dans la structure	RM < 3600 €	RM > 3601 €	

Le tarif 3 sera appliqué dans tous les cas si la feuille d'imposition ou le numéro d'allocataire CAF n'est pas fourni.

Une majoration de 15 % sera demandée aux familles ne résidant pas sur le territoire de la communauté de communes.

Une réduction de 10 % sur les frais de garde seulement sera accordée à partir du 2^e enfant.